



Aux communes valaisannes

Notre réf. H. Bourgeois / E. Zanini

Date 16 octobre 2023

Inventaire des prélèvements dans les eaux de surface

Madame, Monsieur,

Sur le territoire valaisan, seuls le Rhône et le Léman font partie du domaine public cantonal, tous les autres cours d'eau et lacs font partie du domaine public communal. Tout un chacun peut en bénéficier librement dans les limites de l'usage commun, par exemple pour naviguer ou se baigner. Tout autre usage nécessite une autorisation de prélèvement et/ou une concession.

Vous le savez, les enjeux liés à la gestion de l'eau deviendront toujours plus cruciaux. Une planification et une vision durable des ressources, par bassin versant, sont donc primordiales tant au niveau communal que cantonal. Afin de pouvoir analyser les ressources disponibles, un inventaire complet des prélèvements dans les eaux de surface est nécessaire et obligatoire selon les bases légales fédérales. Ces informations sont essentielles pour relever les défis actuels et futurs comme les mesures à prendre en cas de pénurie d'eau ou la fixation des débits résiduels lors des retours de concessions ; défis déjà relevés par certaines communes.

Depuis 1997, le Service de l'environnement (SEN) dispose d'une base de données (BD-Invent) dédiée à l'inventaire des prélèvements dans les eaux de surface. A l'heure actuelle, elle recense environ 1300 prélèvements d'eau. Malheureusement, cet inventaire n'est pas exhaustif pour l'ensemble du canton. Nous devons y remédier et avons pour cela besoin de votre coopération.

Ainsi, nous sollicitons votre soutien pour compléter cet inventaire des prélèvements d'eau dans les cours d'eau et lacs. En effet, le SEN est dépendant d'informations disponibles dans votre commune. Dans le but de faciliter cette opération, nous avons effectué un export sous forme de tableau, des bases de données actuellement disponibles au sein du canton et officiellement publiées sur le géoportail cantonal (geo.vs.ch). L'inventaire des prélèvements existants sur votre commune nécessitera une visite de terrain par vos employés ou par un mandataire externe.

Dans le but d'une démarche constructive, vous pourrez télécharger les exports de notre base de données, ainsi qu'une synthèse des bases légales sur :

www.vs.ch/inventaire-eaux-surface



Concrètement, nous vous demandons de bien vouloir contrôler et adapter les valeurs de votre commune puis d'y ajouter tout prélèvement non recensé, selon le canevas prédéfini et répondant aux exigences légales. A noter que les autorisations existantes, comme les droits d'eaux immémoriaux, font partie intégrante du recensement.

Nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer le tableau complété pour le **31 décembre 2024** au plus tard. Les informations récoltées permettront

- d'actualiser la base de données cantonale (geo.vs.ch)
- d'analyser les ressources en eau disponibles
- de bénéficier d'une base fiable et complète pour une planification par bassin versant sur le long terme
- de définir des stratégies en collaboration avec les communes, afin de régulariser une partie des prélèvements.

Nous sommes conscients de l'ampleur de la tâche dont il est question ici. Nous tenons donc à vous apporter notre soutien en organisant un atelier d'échange permettant de répondre à vos questions. Une date vous sera proposée prochainement par le Service de l'Environnement en collaboration avec l'Association Valaisanne des Services Techniques.

Nous sommes convaincus que vous comprendrez le bien-fondé de cette démarche. Elle s'avère primordiale pour appliquer à l'avenir une stratégie efficiente en matière de gestion de l'eau en Valais, tant sur le plan communal que cantonal. Aussi, nous vous remercions sincèrement pour l'effort qui sera consenti.

Pour toute question ou des informations détaillées, vous pouvez nous contacter à l'adresse SEN-eaux-surface@admin.vs.ch.

Dans l'intervalle, nous réitérons nos remerciements pour votre collaboration et vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Christine Genolet-Leubin
Cheffe de service